

Bilan de la Mise à Disposition du Public Modification Simplifiée 2 du PLU de VIEUX BOUCAU

Mise à disposition du public
du 17 Août 2018 au 17 septembre 2018 inclus

SOMMAIRE

1. Déroulement de la mise à disposition
 - 1.1. Publicité de la mise à disposition
 - 1.2. Notification du projet aux PPA
 - 1.3. Consultation du dossier, accès aux documents

2. Analyse des observations recueillies
 - 2.1. Les observations du public
 - 2.2. Les observations et avis des PPA

3. Bilan

Vu pour être annexé à la délibération n°20180928D05B
du conseil communautaire en date du 28 Septembre 2018

Le Président

Pierre Fraux



1. Déroulement de la mise à disposition

1.1. Publicité de la mise à disposition

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, l'avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée auprès du public a été publié dans le journal local d'annonce légale « le Travailleur Landais » le 04 Août 2018.

1.2. Notification du projet aux PPA

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme notamment aux articles L.132-7 et L. 132-9, la Communauté de Communes a notifié le projet de modification aux personnes publiques associées (PPA) :

- Monsieur le Préfet des Landes
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président du Comité Régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine
- Monsieur le Maire de Vieux-Boucau

1.3. Consultation du dossier, accès aux documents :

Le dossier a été mis à la disposition du public à l'Accueil de la mairie où il pouvait être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels du public.

Un registre a été tenu à la disposition du public dans les mêmes conditions que le dossier afin que toute personne puisse y consigner ses observations. La mise à disposition du dossier s'est terminée le 17 septembre 2018.

2. Analyse des avis et observations recueillies

2.1. Les observations du public

Aucune observation du public n'a été formulée.

2.2 Les remarques et avis des personnes publiques associées

Le Conseil départemental des Landes a émis un avis en date du 04/09/2018, précisant qu'il n'avait pas d'observation à formuler.

La Chambre d'Agriculture des Landes a émis un avis favorable en date du 13/09/2018.

3. Bilan

Les observations et les avis recueillis lors de la mise à disposition du projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs y afférant, ne nécessitent pas des adaptations du projet de modification simplifiée porté à la connaissance du public.